

Séance du 23 mai 2022

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil

DONNE à l'unanimité un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la Société LUCART pour l'implantation d'un entrepôt de stockage sur la commune de Nomexy.

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les demandes de :

Maître Caroline BORVON-BOURQUIN, notaire à Epinal pour la parcelle cadastrée section AC n° 36 de 5 a 75 ca située 48 Rue de la Résistance pour un prix fixé à 145.250,00 € ;

Maître Anne-Lise CUNRATH, notaire à Châtel-sur-Moselle pour les parcelles cadastrées AC n°169 de 2 a 99 ca et AC n°170 de 3 a 5 ca situées 9 Rue du Docteur Sayer pour un prix fixé à 150.000,00 €

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la signature d'une convention autorisant Monsieur Selmi JIHAD et Ibtissem MZWGHI à occuper le domaine public pour l'installation d'une terrasse dans le cadre du développement de son activité de restauration.

Monsieur Alain BORNE soumet la possibilité d'élargir la convention d'occupation du domaine public au bar et Céline EMERAUX précise que la période d'occupation pourrait être élargie et commune aux deux établissements pour 2023. Le conseil approuve cette démarche pour l'année prochaine.

D'APPROUVER à l'unanimité la décision modificative numéro 1 suivante :

Fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
65 : Autres charges de gestion courante	65822 : reversement excédent budget annexe	-7.538,60 €
67 : Charges exceptionnelles	673 : Titres annulés	+ 7.538,60 €

Fonctionnement budget général :

Dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
011 : Charges à caractère générale	6062 : Fourniture non stockées	-7.538,60 €

Recettes

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
75 : Autres produits de gestion courante	75821 : Excédent budget annexe administratif	-7.538,60 €

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

DESIGNE-Dominique BALDUCCI représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SPL X-DEMAT

DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

DECIDE à 12 voix pour, 4 contres de dissoudre le conseil municipal des jeunes.

Jacqueline THIERIOT demande de conserver les 5 jeunes et réitérer les candidatures. Madame La Maire et Angélique GENUY expliquent qu'une démarche a été lancée auprès de tous les jeunes de la commune qui n'a malheureusement pas permis d'atteindre le nombre d'enfants intéressés pour monter l'instance. Angélique GENUY précise également que cette démarche s'est déroulée sur plusieurs mois.

DECIDE à l'unanimité de ne pas transmettre la compétence « éclairage public », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,

DECIDE à 14 voix pour et 2 abstentions d'approuver une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'UNSS du collège Louis Pergaud de Châtel-sur-Moselle pour la participation au championnat de France de STEP à Nice le 1er et 3 juin 2022.

Jury d'assises, liste préparatoire 2023, sont tirés au sort:

- Madame TOURAIN Martine
- Monsieur REMY Jean
- Madame DUCHAINE Marine

Questions diverses

- Démission d'une ATSEM, remplacée par un agent temporaire. Une réorganisation est à prévoir pour la rentrée
- Remerciement des coureurs des remparts et des enfants du biclou pour le trail
- Remerciement des Présidents d'associations pour les subventions accordées
- Manifestation des médiévales le dimanche 5 juin et lundi 6 juin 2022
- Présence du bus de l'autonomie 8 juin 14h-17h30 accessible à tous les seniors
- Information de madame La Maire pour la recherche de participants pour les tours de garde du 12 juin et 19 juin aux élections législatives.
- Visite des équipements communautaires le 18 juin 2022
- Remise de la récompense WATTY le 3 juin 2022
- 1 juillet 2022 récompense pour les CM2
- Concours maisons fleuries relancé, les personnes intéressées ont jusqu'à fin juin pour les inscriptions.
- Mise en place d'un dispositif d'information sur mobile aux administrés nommé « Maelis ». Une plaquette de présentation sera envoyée à tous les administrés.

Point sur les travaux :

- Ruelle Duguenot : Pour obtention de subventions auprès du département, le calendrier est changé
- Une demande d'assistance maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour les travaux et la recherche de subvention
- L'éclairage public en 2022 concerne le Haut de Gerbier pour 24687 € HT a été validé, elle sera inscrite en fonctionnement. A compter de 2023, les dépenses pour ce type d'opération seront mises en investissement et bénéficieront de l'appui de subventions.
- Installation de flammes au rond-point le mercredi 25 et réception de la tour que l'IME a faite.
- Les travaux de relamping à la salle du dojo sont réalisés avec un éclairage led pour une économie en énergie de 90%
- Achat d'un broyeur et distributeur mise en conformité pour 6250 € HT
- Le rendu sur le rapport énergétique est réalisé, une intervention sera faite ultérieurement pour les préconisations.
- Reprise du dossier d'accessibilité de l'Eglise en lien avec l'agglomération d'Epinal.
- Fleurissement en cours de l'ensemble de la commune.